

**Matière: Histoire - Rubrique: Histoire médiévale**

**Chapitre: L'Église et les Juifs dans l'Occident chrétien de 476 à 1096**

**Auteur: Pierre Savy - Classe: 5e**

**Titre: Une période méconnue et relativement heureuse de l'histoire juive**



**Notes de  
L'enseignant**



### Observations du rédacteur

Ce cours s'adresse en priorité aux élèves de 5<sup>e</sup>.



### Objectifs pédagogiques

Découvrir une longue durée et une période relativement mal connue de l'histoire juive, par rapport à l'Antiquité classique ou aux siècles postérieurs du Moyen Âge.

- OBJECTIFS COGNITIFS**

Prendre connaissance des aspects principaux de cet âge obscur mais fondateur: en particulier, il s'agit de la manière dont quelques traits saillants définissent, durant ces siècles, la "condition juive" en Occident.

Comprendre la manière complexe dont les Juifs sont tolérés dans l'Occident du haut Moyen Âge, et la façon dont ils peuvent subir l'influence des cultures qui les entourent.



### Pré-requis de l'élève

L'élève doit connaître les grandes lignes de la situation juive en Occident à la fin de l'Antiquité: les principaux événements en Judée à partir du début de l'ère chrétienne et les premières implantations juives à l'époque romaine.



### Pré-requis de l'enseignant

L'enseignant doit connaître en détail, outre les grandes lignes de la situation juive en Occident à la fin de l'Antiquité, l'histoire politique occidentale aux hauts Moyen Âge, dont les principales étapes, pour mémoire, sont: les Grandes Invasions et la chute de l'Empire (476); l'installation des royautes barbares, dont la royauté mérovingienne (V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles); l'ascension des Pippinides (VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles) et l'"ordre carolingien" qui culmine aux VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles (Charlemagne est couronné empereur en 800); et la dissolution de cet ordre aux IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles.



### Difficultés envisagées

Une difficulté probable est le caractère relativement abstrait de ce cours, au sens où la période étudiée ne présente pas pour l'élève de "réfèrent" connu de lui, auquel il pourrait rattacher le cours (rien de comparable pour les VI<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles à ce que permettent, pour des périodes aussitôt antérieures ou aussitôt postérieures, des "objets" historiques comme la mise sur pied de la *michna* ou l'histoire du Temple, comme Rachi ou l'Expulsion d'Espagne). Seule l'étude de textes précis permet de résoudre cette difficulté.

Autre difficulté, moins lourde sans doute, la longue durée sur laquelle s'étale ce cours: six siècles qui, pour un historien, sont évidemment bien loin d'être indistincts, mais où articulations et évolutions majeures ne sont pas toujours aisément saisissables.



### Bibliographie

Blumenkranz B., *Juifs et chrétiens dans le monde occidental. 430-1096*, Paris et La Haye, 1960, rééd. Paris et Louvain, 2006.

Cohen M. R., *Sous le Croissant et sous la Croix. Les Juifs au Moyen Âge* (1994), traduction française Paris, 2008.

Philippe B., *Être juif dans la société française du Moyen Âge à nos jours*, Paris, 1979, rééd.

Simon M., *Verus Israel. Étude sur les relations entre chrétiens et juifs dans l'Empire romain (135-425)*, Paris, 1948, 2<sup>e</sup> éd. Paris, 1964.

Trigano S. dir., *La société juive à travers l'histoire*, Paris, 1992-1993, 4 vol.

Will É. et Orrioux C., *Prosélytisme juif? Histoire d'une erreur*, Paris, 1992.



### Expressions clés

**Arianisme (ariens)**: hérésie chrétienne développée à l'origine par Arius, un prêtre d'Alexandrie qui refuse la nature divine de Jésus. L'arianisme fut condamné au concile de Nicée (325). (Ne pas confondre avec les Aryens, ce peuple ancien originaire de la rive occidentale de l'Indus et dont les nazis se servirent pour édifier leur théorie raciste de la "race aryenne"; ils n'ont aucun rapport avec les disciples d'Arius. )

**Augustin**: 354-430. Évêque d'Hippone, théologien chrétien, philosophe, père de l'Église, souvent appelé dans l'historiographie "saint Augustin".

**Carolingien**: relatif à la dynastie qui tire son nom de Charlemagne (*Carolus Magnus*, "Charles le Grand"), et qui, de Pépin le Bref (751) au X<sup>e</sup> siècle, régna sur une partie importante de l'Europe de l'Ouest (Allemagne, France, Nord de l'Italie, etc. ). Les "Pippinides" (ainsi nommés car ils descendent d'un ancêtre nommé Pépin) sont en somme les ancêtres des Carolingiens: il s'agit de la même dynastie.

**Concile**: dans l'Église chrétienne, assemblée délibérant de questions religieuses diverses (dogme, morale, discipline), formée d'évêques, parfois convoquée par les

souverains, puis par les évêques et le pape. Leurs décisions sont appelées les "canons".

**Consubstantialité:** idée, affirmée avec vigueur au concile de Nicée (325), que Jésus, quoique fils de Dieu, est lui aussi de nature divine, et qu'il est de la même substance que son père.

**Credo** ("je crois" en latin): texte exposant les principes de la foi des chrétiens. Il en existe plusieurs versions; la plus ancienne fut définie lors du concile de Nicée (325).

**Édit de Caracalla** (ou **Constitution antonine**): édit de 212 accordant la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'Empire romain.

**Édit de Milan** (ou **édit de Constantin**): édit de 313 instaurant la tolérance religieuse dans l'Empire romain.

**Édit de Thessalonique:** édit de 380 par lequel l'empereur romain d'Orient Théodose I<sup>er</sup> décide de faire du christianisme la religion officielle de l'Empire romain.

**Haut Moyen Âge:** classiquement, on désigne ainsi la première partie du Moyen Âge, soit la période comprise entre 476 (chute de l'Empire romain d'Occident) et l'an 1000. Suivent le Moyen Âge central (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) et le bas Moyen Âge (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles).

**Incarnation:** dans la théologie chrétienne, l'Incarnation désigne le fait que Dieu se serait fait chair en la personne de Jésus, son fils.

**Marcionisme:** du nom de Marcion, hérétique du II<sup>e</sup> siècle; hérésie chrétienne retranchant des Écritures saintes du christianisme tout "l'Ancien Testament". Le mot est parfois employé pour désigner, par extension, la tentation chrétienne anti-judaïque, celle d'un rejet par le christianisme de ses origines juives.

**Mérovingiens:** du nom de l'ancêtre (largement mythique) "Mérovée"; dynastie franque qui régna sur l'essentiel de la Gaule du règne de Clovis I<sup>er</sup> (481-511) à l'avènement des Carolingiens, qui date de l'élection royale de Pépin le Bref (751).

**Paganisme (païens):** ensemble des religions polythéistes et appartenant à un substrat historique antérieur à la présence du judaïsme et du christianisme en Occident (religions celte, romaine, germanique, etc. ).

**Parousie:** dans la théologie chrétienne, désigne le second avènement de Jésus, qui doit intervenir dans le futur.

**Passion** (du mot latin signifiant "souffrance"), parfois **Passion du Christ:** les chrétiens désignent ainsi l'ensemble des souffrances endurées par Jésus (qu'ils appellent "le Christ"), jusqu'à sa mort sur la croix. La Passion est racontée en particulier par les Évangiles, livres appartenant au Nouveau Testament (la Bible chrétienne).

**Pippinides:** d'après ainsi un ancêtre commun nommé Pépin, nom donné aux ancêtres des Carolingiens: il s'agit de la même dynastie.

**Vétérotestamentaire:** relatif à ce que les chrétiens nomment "l'Ancien Testament", c'est-à-dire en gros la Bible juive.



### Repères chronologiques

212: édit de Caracalla (ou "Constitution antonine").

312: conversion de l'empereur Constantin I<sup>er</sup>.

313: édit de Milan (ou édit de Constantin).

- 325: premier concile de Nicée.
- 380: édit de Thessalonique.
- 410: sac de Rome par les Wisigoths d'Alaric I<sup>er</sup>.
- 439: entrée en vigueur du Code théodosien.
- 476: chute de l'Empire romain d'Occident.
- 535: synode de Clermont.
- 590-604: pontificat de Grégoire I<sup>er</sup>, dit Grégoire le Grand.
- 633: 4<sup>e</sup> concile de Tolède.
- 711: conquête de la Péninsule Ibérique par les Arabes.
- 800: Charlemagne couronné empereur à Rome.
- 814-840: règne de Louis le Pieux.
- 843: partage de l'Empire carolingien.
- 1084: l'archevêque de Spire, Rüdiger, rédige une célèbre charte pour encourager l'installation de Juifs dans sa ville.
- 1095: à Clermont, le pape Urbain II appelle la chrétienté à partir en croisade pour libérer les lieux saints.
- 1096: début de la première croisade
- 1099: prise de Jérusalem par les croisés.



### Dérroulement précis du cours

#### INTRODUCTION

Il est malaisé d'appréhender de façon synthétique six siècles d'histoire, entre la chute de l'Empire romain d'Occident aux mains d'un petit chef barbare nommé Odoacre, en 476, et le grand mouvement de la première croisade (1095-1099), qui est aussi synonyme de dégradation brutale de la condition juive en Europe. Bien sûr, les nuances, les cas isolés et même les contrastes sont nombreux. Reste que l'on peut, pour qualifier ce long "haut Moyen Âge", parler d'une période relativement heureuse de la présence juive en Occident, une période qui a permis à certains historiens (Salo Baron en premier lieu, mais aussi, pour évoquer un auteur de langue française, Bernhard Blumenkranz) de battre en brèche la fameuse "conception larmoyante" de l'histoire juive, si répandue dans l'historiographie. Ce bonheur, d'autant plus visible que les siècles qui suivent sont des siècles de persécutions et de violences, il passe par la tolérance relative dont bénéficient, pour autant qu'on puisse l'affirmer, les communautés juives d'Occident, et il se manifeste par leur prospérité économique certaine ou encore par leur expansion démographique.

Ces siècles, on les abordera ici dans une perspective précise: celle de l'histoire de l'attitude chrétienne ("l'Église") à l'égard des Juifs. Il ne s'agira donc pas de l'histoire générale de la vie juive en Occident, mais bien des relations entre Juifs et chrétiens dans le domaine religieux, de la confrontation et des échanges intellectuels, de la réflexion théologique menée par l'Église à propos des Juifs.

## 1. LE CADRE DE LA PRESENCE JUIVE

### 1. 1. QUELLE PRESENCE JUIVE?

Il est certain que les Juifs sont présents en Occident, dès le début du haut Moyen Âge; leur présence est certes rare et très inégalement répartie, mais elle est indéniable, et ancienne. Bien avant la chute du Deuxième Temple, une présence juive est attestée à Rome. Cette présence se renforce ensuite du fait de l'immigration de Juifs venant du Proche-Orient, aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Il s'agit de Juifs venant de Palestine qui migrent vers l'Occident, en particulier en Italie, et, de là, au cours du haut Moyen Âge, en divers lieux de l'Europe chrétienne (Midi de la France, Champagne, Rhénanie, etc. ). La présence juive médiévale, encore mal élucidée, résulte aussi d'un phénomène de conversion, dont l'ampleur est discutée.

### 1. 2. LES VESTIGES DU DROIT ROMAIN

Il faut souligner que, dans le droit romain, le judaïsme est une "religion licite", dont l'Empire ne remet pas en cause l'existence. L'édit de l'empereur Caracalla (212) a fait d'eux des citoyens de l'Empire. Au haut Moyen Âge, on conserve, en théorie du moins, la situation des Juifs dans l'Empire romain; "citoyens romains de religion juive" (en latin "*ciues Romani, Iudaei religione*"), les Juifs ont tous les droits et devoirs du citoyen, et sont respectés dans leurs privilèges religieux de Juifs (par exemple, il n'y a pas de convocation à un tribunal le samedi, pour leur permettre de respecter le *chabbat*).

### 1. 3. LA JURIDICTION CHRETIENNE

Mais cette situation, à peu près stabilisée dans une Rome encore païenne, donc tolérante, est ensuite remise en cause. Ces "vestiges romains" sont progressivement remodelés dans le cadre de l'Empire romain chrétien.

Car, il faut le rappeler, l'Empire devient chrétien: l'empereur romain Constantin (306-337) se convertit à la religion chrétienne (312), et, s'il est vrai que l'édit de Milan (313) instaure la tolérance – en faveur du christianisme –, on voit ensuite, dès avant la fin de l'Antiquité, changer le "droit des Juifs", à mesure que s'impose le christianisme, religion "universelle" moins tolérante. Signalons en particulier la décision de l'empereur Théodose I<sup>er</sup>, en 380, de faire du christianisme la religion officielle: sans empêcher que la religion juive ne demeure licite, cette décision contribue à durcir les relations entre Juifs et chrétiens.

Il faut rappeler que le christianisme de l'époque est en situation de conquête et de lutte, non pas tant contre le judaïsme que contre le paganisme et les hérésies chrétiennes, au premier rang desquelles l'arianisme. Ainsi, en 325, le concile de Nicée (en Turquie actuelle) affirme-t-il, contre les ariens, le principe de la consubstantialité; il débouche sur la rédaction du *Credo* chrétien et ainsi entend régler la controverse "christologique" et "trinitaire", c'est-à-dire les vifs débats, entre chrétiens, à propos de la véritable nature de Jésus (fils de Dieu, Dieu lui-même, ou figure humaine). Ainsi donc, au IV<sup>e</sup> siècle, le christianisme s'impose, aux dépens du paganisme, comme religion dominante: celle de l'empereur et des élites, et peu à peu celle de la majorité des habitants de l'Occident romain. C'est la grande époque de la christianisation.

Deux siècles après l'édit de Caracalla (212), les Juifs voient leur sort précisé par le Code théodosien, compilation juridique réalisée et promulguée par l'empereur d'Orient Théodose II en 429-438 et qui entre en vigueur en 439. Ce code est le fondement du droit des Juifs dans la chrétienté latine. Il tend à redéfinir le statut juridique et social et l'influence religieuse des Juifs. L'hostilité y est plus marquée qu'auparavant. Surtout, fait notable, apparaît la spécificité des Juifs dans la loi. La tolérance leur est garantie, mais on perçoit une hostilité latente. De plus en plus, le mot de "*superstitio*" est

employé pour qualifier le judaïsme – un mot promis à un grand avenir, porteur d'une critique classique sur le caractère ritualiste et "charnel" de cette "religion". Apparaît également la tendance à exclure les Juifs de toute position d'autorité sur les chrétiens. On trouve ainsi le principe, qui sera maintes fois répété dans l'avenir, selon lequel "aucun Juif n'aura un esclave chrétien". Le christianisme refuse qu'un quelconque infidèle soit en supériorité par rapport à un chrétien. Des charges officielles ne peuvent être confiées à des Juifs, et l'on ne peut édifier de nouvelles synagogues.

En fait, la situation des Juifs est et demeure contrastée, et leur statut comporte des éléments contradictoires. On n'a guère là que des tendances, rien encore de très marqué et rien qui débouche sur des faits...

## 2. LA DIMENSION THEOLOGIQUE DE L'ATTITUDE DE L'ÉGLISE: ENTRE VALORISATION AMBIGUË ET REJET

L'Église produit alors une abondante littérature anti-judaïque – largement destinée aux chrétiens, en usage "interne", mais qui permet aussi un dialogue avec le judaïsme, voire une controverse religieuse entre égaux, dans des termes très vifs des deux côtés. Côté juif, signalons qu'aucun texte antichrétien n'est produit en Occident avant 1000.

### 2. 1. UN PROBLEME D'IDENTITE

Avec les chrétiens, la relation prend d'abord la forme d'une rupture, d'autant qu'il semble que les deux religions soient largement en concurrence – une véritable "concurrence missionnaire" (Bernhard Blumenkranz) les opposerait face aux masses païennes à conquérir à l'un ou l'autre monothéisme! En fait, ce point fait l'objet de beaucoup de débats parmi les historiens; certains (notamment Marcel Simon et, on vient de le dire, Bernhard Blumenkranz) affirment que le judaïsme demeure prosélyte jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle, et même au-delà, et qu'il n'y a donc pas eu de "repli juif" au V<sup>e</sup> siècle, tandis que d'autres (comme Édouard Will et Claude Orrieux) jugent qu'il n'en est rien.

Du moins est-il certain qu'une "peur théologique" des Juifs est attestée: il s'agit de la crainte qu'inspire, chez les chrétiens, leur capacité de "séduire" et de faire "judaïser" des chrétiens. Les "pratiques judaïsantes", chez les chrétiens et chez les païens, voilà l'une des principales causes de l'hostilité chrétienne au judaïsme, sensible dans les œuvres de Tertullien, du Pseudo-Cyprien, de Jean Chrysostome, etc., qui s'efforcent de dissuader les chrétiens de pratiquer des rites juifs.

La polémique chrétienne antijuive porte surtout sur trois points: la caducité de la loi mosaïque, l'affirmation du caractère messianique de Jésus et l'idée, sur laquelle on reviendra, que les chrétiens sont le "vrai Israël". Il y a en outre chez les chrétiens une forte tension entre la croyance en la conversion finale d'Israël (évoquée dans Rom, 9, 27), qui hâterait la "parousie", et le désir chrétien de convertir les Juifs ici et maintenant.

En somme, le christianisme du haut Moyen Âge éprouve encore le besoin de préciser son identité vis-à-vis des Juifs, à l'égard desquels les chrétiens sont pris dans une contradiction profonde, et même dans plusieurs tensions: ils oscillent entre une valorisation ambiguë et le rejet – entre la notion de "peuple témoin" et celle de *verus Israel*. C'est ce que l'on va voir maintenant.

### 2. 2. LE "PEUPLE TEMOIN"

Divers aspects, tels la pensée d'Augustin (354-430) et sa fameuse doctrine des Juifs comme "peuple témoin", jouent un rôle apaisant dans les relations judéo-chrétiennes. Il n'est toutefois pas impossible que l'influence de cette doctrine célèbre ait été exagérée et que, en fait, la réception et la diffusion, au haut Moyen Âge, de l'idée d'Augustin aient été assez limitées.



Cette notion (dont on doit ici rappeler qu'elle est aussi et d'abord une notion juive, l'*am ed*, désignant Israël comme témoin de Dieu; voir notamment Isaïe, 43, 10) fait des Juifs un peuple "témoin" de temps antérieurs à l'"Incarnation". La présence des Juifs est ainsi perçue comme nécessaire: elle rappelle l'abandon de l'alliance première entre Israël et Dieu, et le tri opéré par les chrétiens dans les commandements que celui-là avait reçus de celui-ci. Il y a bien une nécessité théologique du peuple témoin. L'idée est développée surtout chez Augustin (voir les documents proposés), qui fait d'Israël le peuple témoin d'une élection devenue caduque, mettant en relief l'élection actuelle de l'Église. Le thème est ambigu, car la présence de ce peuple n'est certes nécessaire qu'en tant qu'il porte témoignage de temps révolus, et que sa dispersion et sa déchéance prouvent son erreur.

La notion peut donc être utilisée négativement – car les Juifs sont responsables de la "Passion", et subsistent pour purger la peine de la "Passion"; mais aussi positivement, car, témoignage vivant de la vérité chrétienne en quelque sorte, archives du peuple chrétien, ils méritent aussi sympathie et protection.

### 2. 3. LA LITTÉRATURE ANTIJUDAÏQUE ET LE *VERUS ISRAEL*

Sur le modèle du célèbre *Adversus Judaeos* de Jean Chrysostome, recueil d'homélies violemment antijudaïque, une immense littérature théologique et polémique, celle des *Adversus Iudaeos*, *Contra Iudaeos*, etc., fleurit dans la Chrétienté depuis l'Antiquité tardive. L'un des principaux thèmes mis en avant par les penseurs chrétiens est celui du "*verus Israel*" (le "Vrai Israël"). Justin de Naplouse, martyr chrétien du II<sup>e</sup> siècle, semble le premier à parler de "*verus Israel*". L'idée est simple: la promulgation de la Loi nouvelle par Jésus rend caduque l'"ancienne" Loi, celles des Juifs; l'élection divine est transférée au "peuple chrétien", qui est désormais le *verus Israel*. Il se souvient de l'élection ancienne des Juifs, peuple des patriarches, des prophètes, peuple de Jésus, mais il le remplace – c'est pourquoi on parle aussi de "théologie de la substitution". Paul est compris comme disant que la loi juive a perdu sa validité, du moins pour les non-Juifs convertis au christianisme. La volonté de convertir les Gentils est une nouveauté due à Paul – loin du message de Jésus, qui se disait venu "non pour abolir, mais pour accomplir" (Matthieu, 5, 17). L'effort d'interprétation de toute la Bible juive par les chrétiens consiste à y déceler les signes de la préfiguration du christianisme, que l'Église en somme accomplirait: les chrétiens se défendent contre les accusations d'innovations révolutionnaires que portent contre eux les Juifs en traquant dans divers livres de la Bible juive les signes annonçant la venue de Jésus.

Ainsi la réfutation de "l'Ancien Testament" n'est-elle nullement proposée par les chrétiens, et il faut pour trouver telle attitude se pencher sur des hérésies chrétiennes (le marcionisme, les cathares en partie, etc. ). Mais de cette doctrine, reste le rejet des aspects du judaïsme les plus étrangers au christianisme – les sacrifices, le *chabbat*, la circoncision, le jeûne et les prescriptions alimentaires; tout cela doit être abandonné.

### 3. UNE TOLERANCE RELATIVE, NON SANS ACCROCS

#### 3. 1. UN HAUT MOYEN ÂGE "PHILOJUDAÏQUE"?

C'est donc ainsi, dans ce cadre très vivant, où parfois un très vif débat est possible, que le "haut Moyen Âge" (jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, en l'occurrence) peut être qualifié comme une période de tolérance relative, avec des limites. On peut donner quelques exemples de cette dimension "philojudaïque" du haut Moyen Âge, cette période de l'histoire de la Chrétienté dont on doit souligner, pour commencer, qu'elle fut très tournée vers la culture "vétérotestamentaire", c'est-à-dire que les chrétiens du haut Moyen Âge connaissaient intimement "l'Ancien Testament", c'est-à-dire la Bible juive, et y puisaient volontiers leurs modèles et leurs exemples.

Signalons ici le rôle d'un penseur fondamental de l'Église chrétienne, le pape Grégoire le Grand. Durant son pontificat court (590-604) mais intense, consacré à la "pastorale" (l'action de prédication et d'encadrement des fidèles) et à l'indépendance de l'Église romaine, il a pris position contre le baptême forcé des Juifs: en 591, il reproche aux évêques d'Arles et de Marseille d'avoir tenté des baptêmes forcés. Il est certes bon, pense Grégoire, de convertir les Juifs, mais avec douceur, et pas par la force. Grégoire défend en outre l'inviolabilité des synagogues. Son pontificat est modéré envers les Juifs, qui sont soumis à des règles, mais respectés.

Plus tard, l'époque carolingienne se distingue elle aussi par la politique tolérante des rois et empereurs envers les Juifs et par la prospérité de ceux-ci. Le fils de Charlemagne, l'empereur Louis le Pieux (814-840), prend des mesures favorables aux Juifs (on dispose de ses chartes sur les marchands juifs). Le pluralisme de l'Europe du Nord permet aux Juifs de bénéficier d'une véritable protection. Les Juifs prospèrent, se dispersent, se multiplient, font tous les métiers, marchands ou médecins, mais aussi artisans, diplomates ou agriculteurs (on en trouve des vigneron à Mâcon vers l'an 1000), et mille autres professions encore.

La période se conclut par la célèbre charte délivrée en 1084 par l'évêque de Spire Rüdiger en faveur des Juifs de la ville, charte stupéfiante tant s'y exprime une politique favorable aux Juifs, dont la présence est clairement souhaitée par les autorités (voir les documents proposés). On sait que les Juifs s'installent volontiers dans les cités cathédrales (soit celles où réside un évêque). Entre Rhin et Meuse, en Rhénanie (Allemagne actuelle), apparaissent au cours des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles des communautés prospères, actives dans le commerce, et appelées à un grand avenir (voir Rachi, les *'hassidei Achkenaz*, etc. ). On désigne ce noyau du nom de "Choum" (soit les lettres hébraïques *Chin*, *Vav* et *Mem*, qui est l'acronyme de Spire, Worms, Mayence). À ce titre, une source importante et bien connue est la charte de fondation de la communauté juive de Spire (Speyer) en 1084. L'auteur du document est l'archevêque Rüdiger, qui est aussi seigneur temporel de la ville. Il justifie clairement sa décision par le désir d'assurer la prospérité économique à sa ville. Il invite les Juifs à s'installer à Spire, en leur accordant des privilèges étendus: des aires de la ville leur seront allouées, un mur les protégera de l'hostilité, ils disposeront d'un cimetière, du droit de commercer, de l'autonomie juridictionnelle, de la liberté à l'égard du droit canonique (le droit de l'Église), etc.; il dit "leur avoir accordé un statut plus généreux qu'aucun autre dont jouirait le peuple juif dans aucune ville impériale".

En somme, on peut parler entre Juifs et chrétiens de "rapports de bons voisinages" (la formule est de Bernhard Blumenkranz encore), sensibles dans le service armé accompli en commun, dans les nombreux contacts familiaux entre Juifs et chrétiens, ou encore dans les innombrables échanges intellectuels.

### 3. 2. L'ANTI-JUDAÏSME AU HAUT MOYEN ÂGE

Pour être complet, il faut toutefois signaler qu'avant 1096, tournant majeur dont on reparlera, des troubles existèrent. Ils furent limités, mais néanmoins notables.

L'époque mérovingienne présente diverses éruptions d'antijudaïsme: en 535, le synode de Clermont interdit aux Juifs d'exercer toute charge publique. Cela répète les prescriptions des conciles d'Elvira (305), Vannes (465), et Orléans (533, de nouveau en 538 et 541). Interdiction est faite aux Juifs de prendre des repas en commun ou de contracter des mariages avec les chrétiens; le respect du chabat est proscrit; une politique de conversion forcée doit être menée. En 576, Avit, évêque de Clermont, exige des 500 Juifs de sa ville la conversion et il exile les récalcitrants à Marseille. Une politique de baptêmes forcés est menée entre 576 et 632, à Clermont, Uzès, Marseille, Bourges, etc.



Plus tard, il semble que Dagobert ait essayé de convertir tous les Juifs du royaume franc en 629-632, mais cela n'est pas sûr et cela du moins n'a pas été effectif.

On pense surtout à une sorte de cas isolé dans l'histoire occidentale: celui de l'Espagne "wisigothique" (on désigne ainsi l'Espagne sous la domination du peuple wisigoth avant la conquête arabe entreprise en 711). Une vive législation antijuive y est en vigueur entre la fin du VI<sup>e</sup> siècle et le début du VIII<sup>e</sup>, avec notamment les conciles de Tolède en 589 et 694 (conversions forcées, interdiction de certains aspects de la pratique juive, etc. ). C'est l'adhésion du roi wisigoth au christianisme qui a entraîné une détérioration soudaine de la condition juive. Le roi Sisebut (début VII<sup>e</sup> siècle) met en œuvre une terrible politique antijudaïque – contre leur puissance économique d'abord, contre leur existence même ensuite, puisque, en 613, il exige d'eux le choix entre le baptême, l'exil ou la mort. Le quatrième concile de Tolède, en 633, parle abondamment des Juifs (qui occupent dix canons sur soixante-quinze! ). On comprend donc que les Arabes aient été les bienvenus aux yeux des Juifs en 711 lors de leur conquête de l'Espagne!

Dernier contre-exemple fameux à opposer à l'idée d'un relatif bonheur juif au haut Moyen Âge: les menées du fameux archevêque Agobard de Lyon, qui, très hostile envers le peuple "déicide", adresse à l'empereur, dans les années 820, diverses missives violemment antijudaïques. Certes, mais Agobard ne connut ici guère de succès et paraît plutôt décalé avec son époque.

## CONCLUSION

On observe dès le haut Moyen Âge le paradoxe de l'Église médiévale, passionnée d'inclusion, par définition ouverte à tous les hommes, et mettant pourtant en place de terribles mécanismes d'exclusion. En somme, divers dispositifs intellectuels – héritage romain, doctrine augustinienne du peuple témoin, etc. – ont pu protéger les Juifs, surtout au regard de la période difficile qui allait suivre, après 1095-1096.



## Repères culturels

En France, rares sont les lieux portant trace des rapports entre Juifs et chrétiens si haut dans le temps.

Des visites dans les musées d'histoire et dans les musées à thème juif sont les bienvenues, mais les traces matérielles sont difficiles à saisir.

On peut toutefois signaler les nombreuses "rues des Juifs", "rues de la Juiverie" que comptent bien des villes de Champagne, de Bourgogne, voire d'Alsace: témoignage ténue d'une présence très ancienne sur le territoire français.